

SITE DE L'ÉCLUSE 28 DU VERSANT LOIRE, DITE D'ISENAY (CANAL DU NIVERNAIS)

Bourgogne-Franche-Comté, Nièvre
Isenay
bief 28 du versant Loire

Dossier IA58000801 réalisé en 2011 revu en 2012
Auteur(s) : Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement



Historique

La construction du tronçon entre Châtillon-en-Bazois et Decize est approuvée par le Conseil général des Ponts et Chaussées en 1825. Les écluses devaient avoir 42 mètres de longueur. 23 maisons d'éclusier étaient par ailleurs projetées (Cf. Archives nationales, F14 6984). La maison éclusière porte la date gravée "1837".

Période(s) principale(s) : 19e siècle

Dates : 1837 (porte la date)

Description

Le sas d'écluse est construit en moellon. La maison éclusière est située sur la rive droite. Elle est construite en moellon enduit et est couverte de tuile plate. Extension sous appentis à droite.

Éléments descriptifs

Typologie : Maison de type Poirée. Maison de plan rectangulaire et couverte d'une toiture à longs pans. Elle se compose d'une cave, d'un rez-de-chaussée et d'un étage en surcroît. Elle a la particularité de présenter son mur pignon côté sas, avec la porte d'entrée surmontée d'une fenêtre en plein-cintre. Des petites fenêtres rectangulaires sont ménagées dans les murs gouttereaux. Voir le dossier de synthèse sur les maisons du canal du Nivernais (IA89002009).

Informations complémentaires

- **Les sites d'écluse du canal du Nivernais** : <https://httpcanaux.region-bourgogne.fr/nivernais/ouvrage/sites-decluse/introduction/>

Thématiques : canaux de Bourgogne

Aire d'étude et canton : Bourgogne

Hydrographie : canal du Nivernais

Dénomination : site d'écluse

Parties constituantes non étudiées : écluse, maison

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue du site.

58, Isenay, lieudit : bief 28 du versant Loire

N° de l'illustration : 20175800184NUC2A

Date : 2017

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine